

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JUIN 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le quinze juin deux mille quinze à dix-neuf heures sous la présidence de **Monsieur Eric ASSIER, Maire.**

Etaient présents : M. Eric ASSIER, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mr Eric MULLER, Mr Francis GARRET, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Sandrine BOUR, Mme Muriel MAZUR, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mr Mathieu COOREVITS, Mr Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mr Dominique REMOLU.

Ordre du jour :

- ✓ *Approbation du compte rendu du 18 mai 2015,*
- ✓ *Délibération pour autoriser le Maire à signer un marché d'appel d'offre en fin de procédure,*
- ✓ *Délibération pour autorisation de paiement de factures,*
- ✓ *Délibération pour attribuer une subvention à différentes associations,*
- ✓ *Délibération pour nomination d'un recenseur et d'un coordinateur communal,*
- ✓ *Délibération pour Fonds d'amorçage –réforme rythme scolaire - versement de la 2ème tranche,*
- ✓ *Délibération pour autorisation de paiement en ce qui concerne l'organisation du Concert du 6 juin 2015,*
- ✓ *Délibération sur la convention 2015/2016 de l'A.D.C.C.M.E,*
- ✓ *Information sur la convention en vue du développement du télé-relevé des compteurs d'eau au sein de la commune,*
- ✓ *Information de l'USEDA : renforcement rue Jean-HUSS et rue du pot d'étain,*
- ✓ *Questions Diverses*

- Approbation du compte rendu du 18 mai 2015 :

Le compte rendu du 18 mai 2015 a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

- Délibération pour autoriser le Maire à signer un marché d'appel d'offre en fin de procédure :

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Monsieur le Maire explique que suite à la consultation lancée relative à une mission d'une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal à Condé en Brie, 3 entreprises ont répondu :

- **Daniel LAHOUATI pour un montant H.T. de 19 656.00€**
- **GISSINGER et TELLIER pour un montant H.T. de 25 200.00€**
- **IDONEIS pour un montant H.T. de 22 680.00€**

Après l'avis favorable de la CAO réuni le 1^{er} juin 2015 à 14H00

Monsieur le Maire propose le classement suivant :

- (1) **Daniel LAHOUATI pour un montant H.T. de 19 656.00€ avec une note de 9,12/10**
- (2) **IDONEIS pour un montant H.T. de 22 680.00€ avec une note de 8,27/10**
- (3) **GISSINGER et TELLIER pour un montant H.T. de 25 200.00€ avec une note de 8.03/10**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'Architecte **Daniel LAHOUATI pour un montant de : 19 656.00€ HT et autorise M. Le Maire à signer le marché public.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe boulangerie.

- **Délibération pour autorisation de paiement de factures :**

Monsieur le Maire explique que 3 factures citées ci-dessous ont été engagées sur 3 années différentes et ne sont pas réglées à ce jour :

AICCB (2013) pour un montant de 806.25€

EDITION PROST (2011) pour un montant de 52.75€

USEDA (solde 2014) = 3 079.49€

Afin de pouvoir les régler, une demande d'autorisation de paiement sur le budget 2015 est nécessaire.

Après ces explications, Le Conseil autorise le paiement de ces 3 factures.

- **Délibération pour attribuer une subvention à différentes associations :**

Monsieur le Maire présente au Conseil un tableau dans lequel sont portées des propositions de subventions destinées aux associations et au CCAS.

Après discussions et échanges d'idées, le Conseil vote les attributions suivantes :

Associations	Vote 2015
Ancien Combattant – UFC : Président Jean-Pierre BLAVIER, siège à la Mairie de Condé en Brie	300.00€
Club du 3^{ème} âge/Club sourire et amitié : Président Alix BENOIST, siège Mairie de Condé en Brie	250.00€
Union Sportive des Vallées : Présidente Michelle COLIN, siège 46 bis rue Léon Lhermitte 02400 Mon Saint Père	1 000.00€
Comité des fêtes : Président Jean-Jacques BELORGEY, siège Mairie de Condé en Brie	2 000.00€
Jeunesse Plein Air : Siège 02000 Laon	75.00€
Papillons Blancs : Siège 02400 Château-Thierry	75.00€
PING-PONG-UTTICB : Président Xavier BARRE, siège Mairie de Condé en Brie	600.00€
Resto Du Cœur : 02000 Laon	300.00€
SLC :	540.00€

Présidente Christine ANTOINE, siège Mairie de Condé en Brie	
Pêche/AAPPMA La truite arc en ciel : Président Pascal DINDORF, siège Mairie de Condé en Brie	540.00€
AS Twirling Condéen : Présidente Bérénice CHALAT, siège voie André Rossi 8 lotissement des Gaugrenets 02310 Charly-Sur-Marne	350.00€
Club Canin : Président Christian ROUX, siège 25 avenue de la libération 02400 Nogentel	250.00€
Babyboom : Présidente Amélie RICHEZ, siège 18 rue Jean Huss 02330 Condé en Brie	250.00€
	Vote 2015
CCAS	3 000.00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil de la création d'une association sous l'appellation « BABY BOUM ». Une provision de 250.00€ de subvention est votée sous condition que l'association propose un programme annuel de fonctionnement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur cette provision.

- **Délibération pour nomination d'un recenseur et d'un coordonateur communal :**

Monsieur le Maire explique que la collecte pour le recensement 2016 se déroulera du **21 Janvier au 20 février 2016**. L'habitant aura le choix d'y répondre sur papier ou par internet.

Pour réaliser ce recensement, il est nécessaire de nommer un recenseur ; proposition de **Mme Isabelle VENANT** et un coordonnateur Communal (correspondant avec INSEE) : proposition de **Mme Stéphanie DROUHIN**.

Après les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Délibération pour Fonds d'amorçage – réforme rythme scolaire - versement de la 2ème tranche :**

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir verser la 2^{ème} tranche qui concerne le fonds d'amorçage de la réforme du rythme scolaire, une délibération d'autorisation de paiement est nécessaire afin que celle-ci soit reversée au syndicat des écoles primaires pour un montant de 14 040.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Délibération pour autorisation de paiement en ce qui concerne l'organisation du Concert du 6 juin 2015 :**

Monsieur le Maire explique que suite au concert qui s'est déroulé le 6 juin 2015. Une autorisation est nécessaire auprès du Conseil Municipal pour procéder au paiement de ces 4 organismes cités ci-dessous :

- *Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé en Brie : 300.00€*
- *Auberge de l'Omois : 155.00€*
- *L'instant gourmand : 63.00€*
- *8/huit : 30.29€*

Le montant total de la dépense s'élève à 548.29 € TTC

Après les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Délibération sur la convention 2015/2016 de l'A.D.C.C.M.E :**

Pour la régulation des espèces envahissantes (pigeons-bizets) qui nichent dans la Commune et de tous ses abords.

L'A.D.C.C.M.E propose une adhésion forfaitaire obligatoire qui est fixée à **80 euros par an**.

Le coût du contrat est de **1.54€** par habitant de la commune (**soit 660 habitants**) pour un total de **1016.00 €**.

La convention est valable 1an.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord.

Les résultats constatés pour les années précédentes n'étant pas probants, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention avec une obligation de résultat sur les objectifs à atteindre.

- **Information sur la convention en vue du développement du télé-relevé des compteurs d'eau au sein de la commune :**

La société COTTEL RESEAUX a été mandatée par la société M20, filiale de VEOLIA EAU, en vue du développement du télé-relevé des compteurs d'eau au sein de la Commune.

Il s'agit en l'espèce d'implanter des répéteurs M20 sur des supports d'éclairage publics.

Par un contrat de délégation de service public (DSP), l'USESA a confié à Véolia EAU – Compagnie Générale des Eaux (CGE) la gestion de son service de production et de distribution de l'eau potable.

M20 est une société spécialisée dans la fourniture de service de télé-relevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données pouvant être remontées via les Réseaux développés pour le télé-relevé des compteurs d'eau.

Véolia EAU – CGE a sollicité M20 afin que cette dernière réalise les prestations de télé relevé sur le territoire de l'USESA.

Cette implantation nécessite la signature d'une convention domaniale dont voici les principales caractéristiques :

- *Objet implantation des répéteurs sur une série de candélabres.*
- *Durée : jusqu'au 29/02/2028*
- *Montant : Gratuité du service*

2 exemplaires de convention sont à retourner signés.

Le Conseil municipal constate que certains points ne sont pas très clairs et que des zones d'ombres subsistent, notamment concernant les types d'informations qui vont être transmises au centre.

En conséquence, après délibération et à l'unanimité, le Conseil diffère sa décision.

- Information de l'USEDA : renforcement rue Jean-HUSS et rue du pot d'étain :

Un courrier a été reçu de l'USEDA comprenant un exemplaire pour attribution, ayant pour objet le « renforcement BTS rue Jean Huss et rue du Pot d'Etain ». Un avis de la commune doit être donné dans un délai de 21 jours.

Le Conseil municipal donne son accord et un avis favorable sera donné par M. le Maire.

- CR pour GRENKE - LOCATION SAS :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une notification de jugement pour un contrat de location de téléphone impayé contracté le 8 juin 2012.

La commune de Condé en Brie est condamnée à verser à la société GRENKE LOCATION, la somme de 5 433.24€.

Après ces explications, le conseil municipal autorise le Maire à régler cette facture sur le budget 2015.

- Questions Diverses :

Source alimentant la Commune de Condé en Brie :

Un courrier a été adressé à la Mairie concernant ce sujet. Une réunion est programmée pour le 6 juillet 2015.

Demande de panneau de signalisation de la part de la SNCF :

La Commune vérifiera ses obligations et les possibilités de subvention avant de prendre une décision.

A ce propos, M. ANTOINE signale que la Commune de Montmirail réclame des barrières qui auraient été prêtées à la commune de Condé en Brie il y a environ 15 ans et n'auraient jamais été restituées. Ces barrières seraient repérées par un marquage rond et blanc.

M. ANTOINE doit rencontrer M. DOUCET sur le sujet.

Local A.I.C.C.B. :

Un local annexe, à côté de la Mairie, sera mis à la disposition de l'association. Il sera composé de 2 bureaux et équipé d'une ligne avec abonnement internet. Le raccordement en eau sanitaire et en électricité se fera à partir de la Mairie.

Les travaux d'aménagement seront à la charge de l'association et une convention sera signée pour l'usage de l'eau et de l'électricité. Cette convention aura pour date butoir la fin du mandat des élus ; une nouvelle convention devra être signée avec la prochaine équipe municipale.

CR HCL Charpente-couverture :

Concernant les fuites sur la toiture des Halles, une intervention de l'entreprise est programmée dans la semaine du 15 au 19 juin.

Informations sur le devis et l'intervention de M. PLE au 10 Grande Rue :

Le devis de M. PLE concerne le raccordement électrique des appartements ainsi que le câblage pour un montant de 5 580,00 € HT, soit 6 138,00 € TTC. Le matériel sera fourni par l'association « Un Château pour l'Emploi ». Ce matériel a déjà été réglé par la Commune mais absent des locaux.

Le raccordement EDF est prévu pour le 20 juillet 2015 et les locataires pourraient ainsi emménager au plus tôt à partir du 1^{er} août 2015.

Information sur les fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

2011- montant retenu 150 129.00€ taux de remboursement 15.482% = 23 243€

2013 - montant retenu 148 841.72€ taux de remboursement 15.482% = 23 040€

Soit une recette totale attendue de 46 283.00€

Subventions liées aux travaux des Halles :

La commune ayant répondu aux conditions requises, les subventions devraient être versées à la commune.

Livrets mariage :

La commune a pour habitude d'offrir aux jeunes mariés un « livret de mariage ». Le stock est épuisé. 3 mariages sont prévus prochainement. Une recherche d'idées est demandée.

Terrains communaux à vendre :

Plusieurs terrains à bâtir appartenant à la commune pourraient être vendus. Un point est à faire sur le sujet avec pour objectif la mise en vente des terrains pour la fin de l'année 2015.

Tri sélectif :

M. Daniel ANTOINE explique que le service du tri sélectif de la Communauté des Communes est intervenu sur la Commune pour faire un sondage sur le contenu des sacs jaunes. Un document explicatif est à disposition des habitants au secrétariat de mairie.

Spectacle de Noël 2015 :

Mme Sandrine CHARPENTIER propose un spectacle pour le Noël de la commune intitulé « Le fantastique voyage de Choukipi » d'un montant de 564.00€ qui se déroulera **le 20 décembre 2015 à 14h00**. Le conseil accepte cette proposition.

Séance levée à 21H58

Prochain Conseil, Lundi 29 Juin à 19H00